

2024

# RAPPORT DÉCISION MODIFICATIVE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



WWW.ISERE.FR

**isère**  
LE DÉPARTEMENT



## SOMMAIRE

### LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

- 4 LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES DE LA DÉCISION MODIFICATIVE
- 8 LA PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE

### BUDGET EN FAVEUR DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS

- 12 ENFANCE ET FAMILLE
- 13 PERSONNES ÂGÉES
- 13 PERSONNES HANDICAPÉES
- 14 COHÉSION SOCIALE
- 15 SANTÉ PUBLIQUE

### BUDGET EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT, DU TOURISME, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA MONTAGNE, DE LA FORÊT ET DE L'AGRICULTURE

- 16 AGRICULTURE
- 16 FORÊT ET FILIÈRE BOIS
- 17 EAU
- 17 MONTAGNE
- 18 ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 18 ATTRACTIVITÉ ET TOURISME
- 19 EUROPE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION

### BUDGET EN FAVEUR DES MOBILITÉS, DE L'HABITAT, DE L'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES ET DU NUMÉRIQUE

- 20 ROUTES
- 20 TRANSPORTS
- 21 LOGEMENT
- 21 AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
- 22 SOLIDARITÉ TERRITORIALE

### BUDGET EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

- 23 ÉDUCATION
- 23 JEUNESSE ET SPORTS

### BUDGET EN FAVEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

- 24 CULTURE ET CITOYENNETÉ
- 24 COOPÉRATION INTERNATIONALE

### BUDGET EN FAVEUR DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

- 25 SÉCURITÉ
- 25 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 26 RESSOURCES HUMAINES
- 26 BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

# LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Cette **Décision modificative (DM)** se caractérise en fonctionnement par une hausse de nos dépenses (+ 35,40 M€) et de nos recettes (+ 35,42 M€). En investissement, nos dépenses diminuent (- 17,50 M€) et nos recettes enregistrent une hausse légère (+ 2,97 M€).

En fonctionnement, les politiques de l'autonomie (Personnes âgées / personnes handicapées) portent à elles seules plus de 70 % de l'augmentation globale de nos dépenses. Ce sont ainsi 25,2 M€ de dépenses supplémentaires qui seront consacrés au soutien à domicile (+ 20,33 M€) et à l'hébergement (+ 4,64 M€). Sur le volet soutien à domicile, sont inscrits plus de 11 M€ au titre de l'activité des SAAD (Services d'aide et d'accompagnement à domicile) et plus de 8 M€ pour assurer les versements aux bénéficiaires au regard de leur nombre en augmentation et de la hausse du plan d'aide moyen. Sur le volet hébergement, 7 M€ concernent le soutien renouvelé du Département aux établissements au regard de leurs déficits. La hausse de 8,64 M€ de la politique enfance et famille servira à consolider les moyens affectés à l'accueil en protection de l'enfance. Sur la politique cohésion sociale, l'ajustement du montant de l'allocation RSA (Revenu de solidarité active) s'élève à 1,94 M€. Les dépenses de solidarité augmentent ainsi globalement de près de 36 M€.

Cette étape est aussi l'occasion d'ajuster le niveau de nos recettes de fonctionnement. Les recettes dans le domaine des solidarités représentent plus de 50 % de l'augmentation proposée, soit + 18,58 M€. Il s'agit notamment d'ajuster les participations CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) dans le cadre des fonds de financement de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) et PCH (Prestation de compensation du handicap) et au titre de nouvelles mesures mises en place. Les recettes de la Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) continuent d'être supérieures à nos prévisions, ce qui permet un ajustement à la hausse de 7,40 M€. Enfin, grâce à une prévision prudente au Budget primitif (BP) 2024, et par un mécanisme de péréquation singulièrement favorable cette année, le fonds de péréquation des DMTO (Droits de mutation à titre onéreux) s'avère positif et nous permet d'inscrire une recette nette de 8,9 M€.

En investissement, les calendriers des opérations ont été adaptés en fonction de l'avancement des chantiers et des projets. Les inscriptions budgétaires sont ajustées pour tenir compte de ces actualisations. La politique routes porte les études à mener et travaux à réaliser suite aux intempéries du mois de juin dans la vallée du Vénéon. Ce sont ainsi plus de 9 M€ de dépenses supplémentaires qui sont inscrites.

En recettes, le principal mouvement concerne l'ajustement de notre prévision de FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA) perçu au titre de nos réalisations 2023.

Les propositions d'ajustements de crédits pour cette décision modificative conduisent à la situation suivante : Les marges de manœuvre dégagées en investissement permettent de réduire le recours à l'emprunt budgétaire (- 20,49 M€).

## LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES DE LA DÉCISION MODIFICATIVE

Le budget consolidé du Département s'établit, pour 2024, comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>BP 2024</b>	<b>1 675 544 029,24 €</b>	<b>1 675 544 029,24 €</b>
<b>BS dont reports</b>	<b>145 771 753,49 €</b>	<b>145 771 753,49 €</b>
<b>DM 2024</b>	<b>19 142 973,87 €</b>	<b>19 142 973,87 €</b>

Le projet de décision modificative consolidée s'élève à 19 142 973,87 € en dépenses et recettes.

## Les dépenses de fonctionnement

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement sont :

- + 15,34 M€ pour la politique personnes âgées très majoritairement sur le soutien à domicile (+ 13,59 M€) et l'hébergement (+ 2,23 M€) en renouvelant notre soutien aux établissements par la participation à la prise en charge de leurs déficits (+ 5,35 M€),
- + 9,84 M€ au titre de la politique personnes handicapées, hausse qui concerne aussi principalement les dépenses liées au soutien à domicile (+ 6,74 M€) et à la prise en charge des déficits des établissements (+ 1,75 M€),
- + 8,64 M€ sur la politique enfance et famille, dont 8,63 M€ consacrés aux frais d'entretien des enfants,
- + 2,05 M€ en cohésion sociale dont 1,94 M€ d'ajustements de l'allocation RSA,
- + 2,13 M€ pour la politique éducation dont 1,07 M€ au titre des dotations aux collèges pour faire face principalement à la flambée des coûts de l'énergie,
- + 1,61 M€ en matière de ressources humaines.

## Les recettes de fonctionnement

Les principales évolutions des recettes de fonctionnement sont :

- + 12,92 M€ sur la politique finances avec 11,66 M€ de fiscalité indirecte dont 7,40 M€ au titre de la TSCA, 3,66 M€ au titre du fonds de péréquation des DMTO,
- 7,95 M€ pour la politique personnes âgées dont + 8,45 M€ liés à l'ajustement de participations CNSA, notamment dans le cadre du fonds de financement de l'APA (+ 7,04 M€),
- + 6,99 M€ pour la politique personnes handicapées dont 3,32 M€ liés à l'ajustement de participations CNSA, majoritairement dans le cadre du fonds de financement de la PCH (+ 2,99 M€) et 3,59 M€ pour l'hébergement,
- + 2,42 M€ sur la politique enfance et famille pour tenir compte de la participation de l'État dans le cadre de la prise en charge des MNA (Mineurs non accompagnés), de l'accompagnement des jeunes majeurs et au titre du Pacte local de solidarité (PLS),
- + 2,40 M€ sur la politique environnement et développement durable pour enregistrer les recettes liées à l'énergie réservée.

## Les dépenses d'investissement

Les principales évolutions des dépenses d'investissement sont :

- + 9,60 M€ pour la politique routes principalement au titre des interventions à réaliser dans la vallée du Vénéon (+ 9,25 M€),
- 3,60 M€ pour la politique bâtiments départementaux principalement pour tenir compte de l'avancement des opérations,
- 13,62 M€ sur la politique éducation liés aux réajustements opérationnels en matière de construction et réhabilitation des collèges.

## Les recettes d'investissement

Les principales évolutions des recettes d'investissement sont :

- + 1,43 M€ sur la politique finances lié au réajustement du FCTVA perçu au titre des réalisations 2023.

## Les inscriptions équilibrées en dépenses et recettes

Les inscriptions équilibrées en dépenses et recettes concernent :

- + 0,79 M€ pour les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes en fonctionnement,
- + 0,18 M€ d'avance de trésorerie entre le budget annexe aménagement numérique et le budget principal.

## Les autres ajustements

### ■ Constitution de provisions

En application de la délibération du 19 novembre 2021, un réajustement annuel des provisions pour garantie d'emprunt doit être opéré afin de répondre à la couverture de 10 % du Capital restant dû (CRD) N-1 des emprunts garantis au bénéfice des personnes morales de droit privé, hors logement social.

Ce réajustement, calculé sur le CRD constaté au 31/12/2023 pour ce type d'emprunt garanti, conduit à constituer une provision complémentaire à hauteur de 147 907 €.

### ■ Reprises de provision

Les « créances irrécouvrables » font l'objet d'une provision constituée lors des BP dans l'attente de l'état du payeur départemental relatif aux admissions en non-valeur et aux créances éteintes au titre de l'exercice.

Au vu de l'état des restes à recouvrer transmis pour 2024, il convient de reprendre la provision constituée au BP 2022 à hauteur de 27 622,11 €.

### ■ Ouverture du budget rattaché « Production d'électricité photovoltaïque »

Lors de la session du 28 juin dernier, le Conseil départemental a approuvé la création d'un budget « Production d'électricité photovoltaïque » rattaché au budget principal. Il convient de définir sa date de démarrage fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### ■ Régularisation d'inventaire

Suite au transfert définitif de la compétence « transport » à la Région Auvergne-Rhône-Alpes au 31/12/2021, le budget annexe « Transisère » a été clôturé.

Une partie des biens alors inscrits à l'actif a été transférée à la Région en pleine propriété, à cette même date.

Les biens non transférés sont restés propriété du Département, et certains n'étaient pas totalement amortis fin 2021.

Il convient alors de régulariser les amortissements des exercices 2022 et 2023, sur le budget principal du Département en procédant aux opérations de régularisation suivantes :

N° Inventaire	Montant	Opérations comptables de régularisation	
		Débit	Crédit
2021O00160-2	25 424,00 €	1068	28031
2020O00004	49 455,70 €	1068	2805
2021O00030	351 536,96 €	1068	2805
IG10722.00	2 970,00 €	1068	281318
IG10722.01	82,00 €	1068	281318
IG13016.00	2 410,91 €	1068	281351
IG13020.00	508,00 €	1068	281351
IG13021.00	328,00 €	1068	281351
IG13023.00	726,00 €	1068	281351
IG13028.00	744,00 €	1068	281351
IG13031.00	316,00 €	1068	281351
2009B00123	45 092,00 €	1068	28141
2010B00108	1 460,00 €	1068	28141
2014B00175	716,00 €	1068	28141
2016B00233	774,00 €	1068	28141
2017B00102	1 404,00 €	1068	28141
IG13033.00	4 590,00 €	1068	28181
IG13034.00	3 802,00 €	1068	28181
IG13015.00	837,24 €	1068	28181

Le projet de décision modificative pour 2024 est arrêté et consolidé à la somme de 19 142 973,87 € en dépenses et recettes.

	Dépenses	Recettes
Investissement	- 17 313 728,13 €	- 17 335 900,12 €
Fonctionnement	36 456 702,00 €	36 478 873,99 €
<b>Total</b>	<b>19 142 973,87 €</b>	<b>19 142 973,87 €</b>

## LA PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE

### ■ Par chapitre

Chapitre	Libellé	BP 2024	BS 2024	DM 2024
<b>DÉPENSES</b>				
<b>Investissement</b>		<b>413 560 601,34</b>	<b>98 565 529,51</b>	<b>-17 313 728,13</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	15 539 208,08	0,00
018	Revenu de solidarité active (investissement)	200 000,00	178 900,00	28 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	66 000,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	290 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	69 770 445,32	-19 362 411,45	-1 018 724,56
20	Immobilisations incorporelles	17 199 020,00	5 881 870,74	-933 673,40
204	Subventions d'équipement versées	97 502 269,25	42 883 512,57	-5 592 339,43
21	Immobilisations corporelles	25 272 100,00	21 935 147,90	-1 184 339,12
23	Immobilisations en cours	175 129 036,77	14 211 567,21	-8 157 151,62
26	Participations et créances rattachées à des participations	10 000,00	10,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	27 407 730,00	16 316 995,34	-46 000,00
458110	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat enfouiss réseaux orange RD519	0,00	108 000,00	0,00
458111	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat joints de chaussée SNCF pont commune de Villette d'Anthon	0,00	225 341,52	0,00
458112	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat joints de chaussée SNCF pont commune de Grenay	0,00	126 387,60	0,00
458114	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat PN27 travaux assainissement	0,00	72 000,00	0,00
458115	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat passerelle de la VV63	80 000,00	0,00	0,00
458117	Dép. opé. d'invest. sous mandat Déplact réseau ENEDIS col du Fau - col de Lus-la-Croix-Haute RD 1075	300 000,00	0,00	-300 000,00
458118	Dép. opé. d'invest. sous mandat Déplact réseau ORANGE col du Fau - col de Lus-la-Croix-Haute RD 1075	150 000,00	0,00	-150 000,00
458119	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat enrobés itinéraire provisoire de la VV63	540 000,00	0,00	0,00
458120	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat conduite d'eau RD 1075 St-Maurice-En-Trièves	0,00	20 000,00	0,00
45818	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat Etudes via Rhône entre Vertrieu et St-Sorlin-en-Bugey	0,00	73 000,00	40 000,00
<b>Fonctionnement</b>		<b>1 261 983 427,90</b>	<b>47 206 223,98</b>	<b>36 456 702,00</b>
011	Charges à caractère général	99 064 004,90	12 600 848,67	183 019,11
012	Charges de personnel et frais assimilés	246 640 935,00	321 000,00	511 626,00
014	Atténuations de produits	39 171 572,00	3 829 431,19	-5 241 917,00
016	Allocation Personnalisée d'Autonomie	155 784 000,00	130 659,01	13 623 450,00
017	Revenu de solidarité active (fonctionnement)	150 997 166,00	1 755 628,48	2 503 040,00
65	Autres charges de gestion courante	521 623 093,00	8 430 273,66	17 383 553,89
657	Subventions de fonctionnement	38 944 502,00	18 148 799,32	8 200 827,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	779 000,00	1 857,60	3 100,00
66	Charges financières	5 972 419,00	0,00	-907 904,00
67	Charges exceptionnelles	798 200,00	1 887 972,05	50 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 208 536,00	99 754,00	147 907,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>1 675 544 029,24</b>	<b>145 771 753,49</b>	<b>19 142 973,87</b>

Chapitre	Libellé	BP 2024	BS 2024	DM 2024
<b>RECETTES</b>				
<b>Investissement</b>		<b>263 013 832,32</b>	<b>97 591 986,51</b>	<b>-17 335 900,12</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	9 773 730,63	0,00
024	Produit des cessions d'immobilisation	2 417 000,00	-246 500,00	457 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 000 000,00	90 728 897,69	1 434 650,00
13	Subventions d'investissement	48 186 149,00	27 786 774,21	304 042,44
16	Emprunts et dettes assimilées	182 419 996,00	-28 270 600,00	-20 486 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	12 336,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	22 056,00	394 276,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 400,00
23	Immobilisations en cours	0,00	10 476,43	314 120,00
27	Autres immobilisations financières	4 974 687,32	-2 695 748,45	181 275,44
458211	Rec. pour opérations d'invest. sous mandat joints de chaussée SNCF pont commune de Villette d'Anthon	0,00	226 800,00	0,00
458212	Rec. pour opérations d'invest. sous mandat joints de chaussée SNCF pont commune de Grenay	0,00	180 000,00	0,00
458215	Rec. pour opérations d'invest. sous mandat passerelle de la VV63	16 000,00	0,00	0,00
45828	Rec. pour opérations d'invest. sous mandat Etudes via Rhône entre Vertrieu et St-Sorlin-en-Bugey	0,00	54 100,00	40 000,00
45829	Rec. pour opérations d'invest. sous mandat jalonnement ZA sur RD communes SMVIC	0,00	22 000,00	0,00
<b>Fonctionnement</b>		<b>1 412 530 196,92</b>	<b>48 179 766,98</b>	<b>36 478 873,99</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	65 361 438,45	0,00
013	Atténuations de charges	710 000,00	0,00	34 000,00
016	Allocation Personnalisée d'Autonomie	57 297 800,00	0,00	8 587 330,00
017	Revenu de solidarité active (fonctionnement)	1 300 000,00	705 400,00	1 033 020,00
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	18 345 806,00	140 200,00	665 130,00
73	Impôts et taxes	487 583 159,00	0,00	2 202 703,00
731	Fiscalité locale	555 020 646,00	-24 748 012,00	8 196 768,00
74	Dotations et participations	267 979 190,00	-8 228 055,74	9 333 898,99
75	Autres produits de gestion courante	21 201 727,00	14 774 728,16	4 539 345,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	1 876 546,00
77	Produits exceptionnels	2 211 060,00	174 068,11	-17 490,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	880 808,92	0,00	27 623,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 675 544 029,24</b>	<b>145 771 753,49</b>	<b>19 142 973,87</b>

## ■ Par politique publique

Le tableau ci-dessous retrace les moyens consacrés à chaque politique publique en dépenses.

DÉPENSES			
Politiques publiques	Fonctionnement	Investissement	Total
01 - Enfance et famille	8 641 736,00	-23 100,00	8 618 636,00
02 - Cohésion sociale	2 050 190,00	-21 500,00	2 028 690,00
04 - Santé publique	-178 500,00	-1 051 800,00	-1 230 300,00
05 - Personnes âgées	15 338 317,00	-1 876 020,00	13 462 297,00
06 - Personnes handicapées	9 835 395,00	-1 310 000,00	8 525 395,00
07 - Éducation	2 129 106,00	-13 621 175,00	-11 492 069,00
08 - Jeunesse et sports	400 000,00	0,00	400 000,00
09 - Routes	0,00	9 599 432,26	9 599 432,26
10 - Transports	-425 000,00	-275 887,12	-700 887,12
11 - Logement	402 000,00	-558 472,00	-156 472,00
13 - Aménagement numérique	-49 500,00	-200 000,00	-249 500,00
14 - Solidarité territoriale	-21 000,00	-1 872 786,00	-1 893 786,00
15 - Eau	-165 000,00	942 933,00	777 933,00
16 - Agriculture	205 000,00	0,00	205 000,00
17 - Forêt et filière bois	0,00	85 000,00	85 000,00
20 - Environnement et développement durable	2 000,00	340 300,00	342 300,00
22 - Europe, développement, innovation	-239 265,00	-100 803,43	-340 068,43
23 - Attractivité et tourisme	0,00	-1 500 000,00	-1 500 000,00
24 - Culture et citoyenneté	-46 250,00	-1 792 376,80	-1 838 626,80
28 - Sécurité	0,00	693 750,00	693 750,00
29 - Coopération internationale	47 182,00	-144 000,00	-96 818,00
31 - Ressources humaines	1 607 100,00	0,00	1 607 100,00
32 - Administration générale	220 645,00	-298 956,00	-78 311,00
33 - Bâtiments départementaux	402 550,00	-3 599 000,00	-3 196 450,00
34 - Finances	-4 737 498,00	-910 542,48	-5 648 040,48
38 - Montagne	-20 000,00	0,00	-20 000,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>35 399 208,00</b>	<b>-17 495 003,57</b>	<b>17 904 204,43</b>

*Hors mouvements entre budget principal et budgets annexes*

Dans la suite de ce document une présentation synthétique de chacune des politiques permet de préciser les différentes actions conduites par le Département. Le détail des crédits, créations, mouvements et clôtures d'AP (Autorisations de programme) et AE (Autorisations d'engagement) de chaque politique font, quant à eux, l'objet d'une annexe jointe au présent document.

## ENFANCE ET FAMILLE

Les principaux ajustements budgétaires sur la politique enfance et famille concernent :

- **pour la protection maternelle et infantile** : la restitution de crédits de fonctionnement (- 282 800 €) principalement au titre des modes d'accueil petite enfance du fait, notamment, du moindre nombre d'assistants maternels à former ; la restitution de crédits d'investissement eu égard pour l'essentiel au faible niveau de dépenses engagées par les structures au titre du dispositif EAJE (Équipement d'accueil du jeune enfant).

- **pour l'accueil en protection de l'enfance** :

- une nouvelle répartition territoriale entre les opérateurs d'intervention des travailleuses familiales (TISF - Technicien de l'intervention sociale et familiale) qui constitue un axe de prévention fort (526 047 €),
- l'ouverture d'un nouveau centre de loisirs spécialisé pour les enfants en famille d'accueil : 179 000 €,
- les frais de séjour : des Maisons d'enfants à caractère social (MECS) privées qui sont fortement impactées par l'inflation et par des difficultés de recrutement induisant parfois le recours à l'intérim (2 138 052 €) ; des 3 MECS publiques (3 091 435 €) porteuses également de nouveaux projets (Toucan, Biviers, Petites maisons,...),
- l'arrivée de Mineurs non accompagnés (MNA) se poursuit, avec le recours à de nouveaux acteurs (MFI) et de nouveaux dispositifs d'accueil (3 706 000 €),

• en recettes, 1,69 M€ versés par l'État sont ajoutés pour la prise en charge des jeunes majeurs et des MNA. Parmi les autres ajustements, 398 737 € concernent le reversement des allocations familiales dans le cadre de la protection de l'enfance et 225 000 € pour le pacte local de solidarité.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	8 641 736 €
	RECETTES
	2 419 594 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 23 100 €
	RECETTES
	-

## PERSONNES ÂGÉES

Cette décision modificative au titre de la politique personnes âgées se caractérise par une hausse des dépenses en fonctionnement.

Elle concerne l'**hébergement** avec le **soutien exceptionnel** (5 350 000 €) destiné aux établissements afin de compenser les effets de l'évolution des coûts de l'énergie, de l'inflation et les revalorisations salariales.

Sur le domicile, l'**APA « prestataire » (Allocation personnalisée d'autonomie)** poursuit son augmentation (11 000 000 €) avec une activité plus dynamique depuis 2023 qui se cumule à de nouvelles revalorisations telles que l'avenant 61, la dotation complémentaire, etc. La prestation **« APA versée aux bénéficiaires »** continue également sa progression (2 000 000 €) en nombre de bénéficiaires et coût moyen du plan.

Les **recettes** sont en hausse avec la réévaluation de la dotation CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pour l'APA et pour la dotation complémentaire.

En **investissement**, les estimations ont été réajustées au regard de la réalisation des projets au titre de l'**aide à la pierre** et l'hébergement personnes âgées. L'**AMI transformation (Appel à manifestation d'intérêt)** connaît une dynamique très positive, l'intégralité des crédits seront consommés (4 200 000 €).

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	15 338 317 €
	RECETTES
	7 949 735 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 1 876 020 €
	RECETTES
	-

## PERSONNES HANDICAPÉES

Cette décision modificative au titre de la politique personnes handicapées se caractérise par une hausse des dépenses.

Sur le volet **hébergement**, les dépenses supplémentaires s'expliquent par l'actualisation des coûts du **Ségur 2024** et par le **soutien exceptionnel** (1 650 000 €) destiné aux établissements afin de compenser les effets de l'évolution des coûts de l'énergie, de l'inflation et les revalorisations salariales.

La **PCH « versée aux bénéficiaires »** (Prestation de compensation du handicap) continue sa progression (6 300 000 €) en nombre de bénéficiaires et coût moyen du plan. Il en est de même pour la **PCH en établissement** (600 000 €) qui connaît une croissance plus importante cette année.

Côté **domicile**, l'activité se montre assez stable et la hausse des dépenses (400 000 €) s'explique principalement par les mesures nouvelles liées à l'avenant 61, la revalorisation de la dotation complémentaire.

Les **recettes** sont en augmentation avec la réévaluation de la dotation Ségur et CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) au titre de la PCH.

En **investissement**, les estimations ont été réajustées au regard de la réalisation des projets sur l'hébergement personnes handicapées et de l'**AMI transformation (Appel à manifestation d'intérêt)**.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	9 835 395 €
	RECETTES
	6 991 550 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 1 310 000 €
	RECETTES
	-

## COHÉSION SOCIALE

Cette décision modificative intervient dans un contexte socio-économique inflationniste, ayant un impact significatif sur l'augmentation de la précarité et sur les besoins des publics que ce soit en termes d'accompagnement vers l'emploi ou/et d'accès à l'aide alimentaire. L'année 2024, année de la jeunesse, a porté une attention particulière aux problématiques de cette tranche d'âge.

**2 484 404 €** de dépenses de fonctionnement sont proposées, notamment :

- 1 940 000 € afin d'ajuster le montant de l'allocation RSA (Revenu de solidarité active),
- 20 000 € afin de répondre aux nombreux projets déposés dans le cadre de l'appel à projet insertion jeunes,
- 141 900 € afin de soutenir la mission de pôle d'accès aux droits et accompagnement social auprès des ménages avec enfants sans abri et en situation administrative complexe,
- 25 000 € afin de renforcer l'insertion des familles en squats, campements et bidonvilles via un accompagnement social global nécessitant une compétence spécifique,
- 50 000 € afin d'augmenter les capacités d'accompagnement des allocataires du RSA travailleurs non-salariés, action prévue dans le cadre du Contrat local des solidarités (CLS).

Il est proposé de restituer **434 214 €** en crédits de fonctionnement, notamment car certains contrats aidés n'ont pas atteint la durée maximale initialement prévue et que certains objectifs n'ont pas été tenus par les porteurs.

**34 500 €** de dépenses d'investissement sont proposées, notamment 28 500 € pour poursuivre le soutien des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

**1 216 050 €** de recettes de fonctionnement sont proposées, notamment au titre du REACT-UE et des actions inscrites au sein du CLS.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	<b>2 050 190 €</b>
	RECETTES
	<b>1 216 050 €</b>
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	<b>- 21 500 €</b>
	RECETTES
	-

## SANTÉ PUBLIQUE

Les inscriptions budgétaires suivantes permettront au Département de poursuivre son intervention en matière de santé et de structuration d'offre de soins, incluant les missions déléguées par l'ARS – Agence régionale de santé (Centre de lutte anti-tuberculeuse - CLAT, Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic - CEGIDD, vaccination), et de renforcer son action au titre de la prévention et de l'éducation sanitaire dont les activités sont en forte augmentation.

Les recettes correspondant au remboursement des vaccins HPV (Papillomavirus humain) ont été ajustées en fonction du nombre prévu de collégiens vaccinés en 2024.

**84 000 €** de crédits en dépenses de fonctionnement sont sollicités, notamment :

- 25 000 € dans le cadre de la couverture vaccinale,
- 35 000 € pour les dépenses d'analyses biologiques et médicaments du CLAT,
- 24 000 € concernant la mise à disposition d'un médecin au CEGIDD.

À noter qu'il est proposé de restituer des crédits en fonctionnement d'un montant de 262 500 €, afin de les ajuster au regard des demandes réceptionnées dans le dispositif Isère Santé.

**1 051 800 €** sont restitués en investissement, dont 1 M€ qui avait été prévu au BP au titre de la rénovation du SAMU/SMUR du Centre Hospitalier Universitaire (CHU).

Par ailleurs, il est proposé de restituer 64 000 € pour tenir compte de la réalité des demandes de financement de mallettes et cabines de téléconsultation et de l'ouverture de l'Espace Isère Santé.

Il est proposé également de réajuster les recettes de fonctionnement principalement liées à l'activité de campagne de vaccination HPV et de la dotation ARS pour le CLAT et le CEGIDD.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	<b>- 178 500 €</b>
	RECETTES
	<b>- 69 134 €</b>
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	<b>-1 051 800 €</b>
	RECETTES
	-



## AGRICULTURE

Les mouvements budgétaires proposés pour la politique de l'agriculture conduisent à une demande de crédits de + 324 100 € en fonctionnement. Ils concernent notamment :

- 200 000 € de crédits complémentaires pour accompagner les programmes des organismes agricoles,
- pour le développement de la marque IS HERE, une subvention complémentaire de + 30 000 € au Pôle agroalimentaire,
- une augmentation de la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental (+ 119 100 €).

**Des recettes sont inscrites sur le budget principal à hauteur de 203 490,04 €,** liées au laboratoire vétérinaire et à une subvention perçue pour l'animation du Projet agroenvironnemental (PAEC) Grand Sud Isère, piloté par le Département.

**Le montant global de l'autorisation de programme 7P Méthanisation est ramené à 738 880,80 €, ajusté au nombre de projets aidés.**

Concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire, un ajustement de 179 100 € de crédits est nécessaire pour couvrir la masse salariale et 60 000 € sont prévus en recette pour les prestations réalisées dans le cadre du Service d'intérêt économique général.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	<b>503 200 €</b>
	RECETTES
	<b>382 590,04 €</b>
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-

## FORÊT ET FILIÈRE BOIS

Les ajustements budgétaires proposés pour la politique de la forêt et la filière bois conduisent à une demande de crédits de + 85 000 € en investissement. Ils concernent :

- 120 000 € de crédits complémentaires pour accompagner les projets des entreprises de la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> transformation du bois à la hauteur des besoins exprimés, le Département s'étant notamment engagé à cofinancer les dossiers isérois déposés dans le cadre du programme régional FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural),
- des restitutions de crédits sur les dispositifs des aides en forêt (- 30 000 €) et du soutien à la plantation d'arbres truffiers (- 5 000 €) pour s'ajuster aux besoins des porteurs de projet en 2024.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	<b>85 000 €</b>
	RECETTES
	-

## EAU

La clôture du 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau au 31 décembre 2024 entraîne des demandes de soldes d'opération à un niveau supérieur à celui anticipé. Un complément de financement de 1 402 933 € est prévu dont 602 933 € pour l'assainissement et 800 000 € en eau potable, notamment pour les contrats de solidarité Matheysine et Trièves, ainsi que le contrat Bièvre Isère communauté.

Le Département a attribué des aides à quatre projets exceptionnels d'irrigation, dont celui de l'association syndicale autorisée du plateau de Louze. Ce projet étant suspendu cette année, les crédits de paiement prévus jusque-là sont restitués à hauteur de - 440 000 €.

Enfin, il est prévu une restitution de - 20 000 € pour le programme de recherche en eau, compte tenu d'un nombre d'opérations inférieur aux prévisions pour la fin d'année.

En fonctionnement, il est prévu une restitution de crédits à hauteur de - 165 000 € qui concerne la participation statutaire du SYMBHI (Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère).

Concernant les recettes, une augmentation de 22 000 € est attendue notamment par les ajustements relatifs notamment aux frais de mises à disposition des agents pour les syndicats gémapiens et à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau (62 000 €).

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	<b>- 165 000 €</b>
	RECETTES
	<b>22 000 €</b>
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	<b>942 933 €</b>
	RECETTES
	-

## MONTAGNE

Les actions que mène le Département au titre de la politique montagne ont été réalisées et ne nécessitent qu'un ajustement mineur qui correspond à la non-consommation de 20 000 € au titre du fonctionnement sur les crédits de la Taxe des remontées mécaniques.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	<b>- 20 000 €</b>
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-

## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les besoins principaux pour l'environnement et la biodiversité (y compris la foncière environnementale de l'Isère) concernent essentiellement de l'**investissement à hauteur de 610 300 €**. Par ailleurs, un complément de 53 095 € en fonctionnement sur les aides aux collectivités et sur les dépenses en régie est nécessaire, de même qu'une restitution de 5 K€ en investissement au regard des travaux réels.

En recettes sont inscrits 12 000 € des loyers et fermages des groupements pastoraux utilisant les propriétés départementales en alpages sur les hauts-plateaux du Vercors, les Ecouges, au Col du Coq, et le logement du Peuil.

Concernant la transition écologique, une restitution en fonctionnement de 65 095 € est prévue liée à des ajustements à la baisse vu les consommations réelles anticipées pour la fin d'année sur le SPPEH (Service public de la performance énergétique de l'habitat). 12 000 € complémentaires seront nécessaires pour lancer une étude sur la vulnérabilité des territoires au changement climatique.

Une restitution en investissement de 270 000 € (hors dotation départementale) sur les aides dans le domaine de l'énergie est prévue, pour s'ajuster au rythme effectif d'appel des crédits par les porteurs de projets. Concernant l'énergie réservée, la recette devrait être de 4,8 M€ en 2024.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	2 000 €
	RECETTES
	2 404 955,95 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	340 300 €
	RECETTES
	85 000 €

## ATTRACTIVITÉ ET TOURISME

Au titre des investissements qui concourent à l'attractivité touristique de l'Isère, le budget 2024 est ajusté pour prendre en compte l'avancée des projets portés par les collectivités.

Aussi 1 500 000 € sont restitués du fait du report du projet initialement prévu pour la réhabilitation de Alpexpo et du retard pris pour le démarrage des travaux de réalisation de la vélo-route des 5 lacs.

Compte tenu des projections d'encaissements, 200 000 € sont inscrits en recettes complémentaires au titre de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	200 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 1 500 000 €
	RECETTES
	-

## EUROPE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION

Le Département soutient les projets de développement, portés par les structures socio-professionnelles, en corrélation avec les politiques départementales.

Au regard des projets en cours et à finaliser d'ici la fin de l'année, la décision modificative 2024 se traduit par des ajustements de crédits.

189 265 € sont restitués, au regard d'actions 2023 et 2024 soldées pour des montants inférieurs.

**Sur le programme Tiers-lieux**, au vu des conventions en cours avec des structures privées, 50 000 € sont rendus en fonctionnement et 100 000 € en investissement.

**Afin de soutenir le volet français du plan européen sur la nanoélectronique**, le Département s'est engagé financièrement dans « Nano 2022 » à hauteur de 10 M€. Ce programme est aujourd'hui arrivé à son terme et l'ensemble soldé. Aussi, 803 € non consommés sont rendus et l'autorisation de programme correspondante est clôturée.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	- 239 265 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 100 803,43 €
	RECETTES
	-

## ROUTES

Il n'est pas demandé d'ajustement budgétaire en **fonctionnement**.

Les **dépenses d'investissement** sont en forte hausse (+ 9,6 M€). Cette augmentation est imputable aux travaux d'urgence et de reconstruction de la RD 530 dans la vallée du Vénéon suite aux événements météorologiques des 20 et 21 juin derniers. Les différents mouvements sont liés à l'avancement des opérations portées par le Département et cofinancées.

Les **recettes de fonctionnement** (+ 77 K€) correspondent en particulier à la réévaluation des redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs télécoms en lien avec l'évolution de leur réseau.

Les **recettes d'investissement** (+ 299 K€) concernent des régularisations d'avance par Isère Aménagement pour la VP5 et pour la voie verte de Chartreuse et sont liées à un protocole transactionnel suite à des dommages causés sur le domaine public.

Une **diminution globale des AP** (Autorisations de programme) de 10,90 M€ est proposée, la reconstruction du pont de Condrieu étant affectée ultérieurement sur une autre opération budgétaire. Ce volume couvre la réévaluation d'opérations en cours de travaux. Cette étape est l'occasion de clôturer une autorisation de programme.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	<b>76 910 €</b>
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	<b>9 599 432,26 €</b>
	RECETTES
	<b>298 887 €</b>

## TRANSPORTS

Les principaux ajustements budgétaires pour la politique transports se traduisent par :

- une baisse des dépenses de fonctionnement (- 425 K€) liée en particulier à une diminution de la contribution de service public pour l'aéroport Grenoble Alpes Isère. Ce budget permet également d'engager des prestations de contrôle de la qualité du transport des élèves en situation de handicap et de couvrir les révisions pour Transalitude,
- une baisse des dépenses d'investissement (- 276 K€) concernant essentiellement des régularisations des avances mandataires à Elégia pour les études de requalification de l'ancien site de l'ENAC nord (École nationale de l'aviation civile) et la réalisation du pôle bord de piste,
- un abondement des recettes en investissement (+ 435 K€) correspondant à la vente de 3 villas à l'aéroport, inutiles à l'exploitation.

Une augmentation globale des AP (Autorisations de programme) de 2,22 M€ est nécessaire pour couvrir les révisions du contrat relatif à la centrale de mobilité Itinisière et la convention pour la réalisation du terminus ferroviaire de Brignoud qui permettra un cadencement au quart d'heure à horizon 2028.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	<b>- 425 000 €</b>
	RECETTES
	<b>- 21 100 €</b>
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	<b>- 275 887,12 €</b>
	RECETTES
	<b>435 000 €</b>

## LOGEMENT

Au titre de la politique logement, dans le cadre de l'action sociale départementale, le Département poursuit les actions visant à améliorer les conditions d'habitat des personnes vulnérables. Cette aide comprend, outre le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et l'accompagnement social lié au logement, un volet ingénierie aux territoires ainsi qu'un volet opérationnel dans l'amélioration de l'habitat.

**402 000 €** de crédits en dépenses de fonctionnement sont proposés principalement liées aux aides FSL « lutte contre la précarité énergétique » qui ont doublé sur le premier semestre 2024 en lien avec l'évolution du règlement FSL voté en 2023.

**81 850 €** de recettes de fonctionnement sont attendus dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées en Isère (PALHDI) dont le Contrat local des solidarités.

À noter une restitution de **558 472 €** en investissement au regard de la réalité de consommation des enveloppes liées aux différentes AP (Autorisations de programme).

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	<b>402 000 €</b>
	RECETTES
	<b>81 850 €</b>
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	<b>- 558 472 €</b>
	RECETTES
	-

## AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

La **décision modificative de la politique d'aménagement numérique du territoire présente un ajustement des dépenses et des recettes d'investissement**, portant principalement sur une baisse des besoins de mobilisations, en 2024, de pylônes tiers pour le réseau radio du Département (- 400 000 €), l'accostage final du marché de conception réalisation du réseau structurant (+ 200 000 €) et l'augmentation du remboursement de l'avance de trésorerie au budget principal (+ 181 275,44 €).

La **section de fonctionnement fait l'objet d'une baisse des dépenses** pour les kits satellites et l'extension de réseau électrique pour le THD radio (- 50 000 €). Les autres ajustements en dépenses et recettes sont liés à la mise à disposition de personnel facturé au budget annexe (- 47 990 €) et à la subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe (- 117 490 €).

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	<b>- 214 980 €</b>
	RECETTES
	<b>- 137 480 €</b>
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	<b>- 18 724,56 €</b>
	RECETTES
	<b>162 550,88 €</b>

## SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Les politiques publiques du Département traduisent ses engagements en faveur d'un aménagement équilibré du territoire et répondent aux enjeux de demain et aux priorités locales. Dans la définition de ses dispositifs de soutien, il est garant de la solidarité territoriale.

**La décision modificative 2024 est ainsi principalement consacrée à l'accompagnement des collectivités de la vallée du Vénéon suite aux événements de juin dernier.** Pour répondre au plus près des besoins, **une autorisation de programme de 5,3 M€ est créée** avec une inscription de crédits de paiement 2024 de 1,5 M€ destinés à pallier, dès cette fin d'année, le manque de trésorerie des collectivités sinistrées et à financer leurs travaux d'urgence. Les crédits restitués de 3,5 M€ sont ventilés sur les exercices suivants.

**Concernant la dotation départementale, 3 845 051 € sont inscrits à cette séance.** Ce crédit sera ventilé, lors d'une prochaine commission permanente, entre les différentes politiques publiques. Il marque les derniers ajustements nécessaires pour accompagner les dossiers de cette fin d'année.

Par ailleurs, 2,2 M€ de crédits sont rendus sur les autorisations de programme du Plan de relance 2021 et du Fonds émeutes au regard des besoins des collectivités bénéficiaires qui sont inférieurs au prévisionnel.

En section de fonctionnement, 21 000 € initialement réservés pour les besoins de la conduite des missions liées à la solidarité territoriale, ne seront pas consommés en 2024.

En recette, 300 000 € sont inscrits au titre des contributions des donateurs au fonds d'urgence du Vénéon et 10 000 € au titre d'une subvention de l'État pour le fonctionnement de la Maison France Services de Mens.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	- 21 000 €
	RECETTES
	10 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 1 872 786 €
	RECETTES
	300 000 €

## ÉDUCATION

Cette étape budgétaire prévoit un ajustement en fonctionnement de 160 000 € à la hausse en faveur des collèges et en investissement 500 000 € à la baisse, compte tenu des demandes déposées par les Maisons familiales rurales (MFR).

Afin d'amplifier la politique du numérique éducatif, une enveloppe de 40 000 € est consacrée à la modernisation des infrastructures et 606 000 € pour la poursuite du dispositif Territoires numériques éducatifs.

**Face à l'inflation, les enveloppes consacrées aux moyens de fonctionnement des collèges sont réhaussées** (1,072 M€ pour les dotations de fonctionnement, 110 000 € pour les départements limitrophes dont 52 500 € pour la restauration, 30 000 € pour la participation à l'EPS, 66 000 € pour le mobilier et matériel). À l'inverse 5 000 € sont restitués au titre des dotations pédagogiques.

**Afin de poursuivre l'objectif d'une restauration 100 % locale ou bio dans un contexte inflationniste, la subvention d'équilibre du budget annexe est abondée de 794 774 €.** La participation aux restaurations déléguées est abaissée de 100 000 €.

Cette décision modificative permet également d'ajuster les besoins liés au bâti des collèges. Les crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant la reconstruction de la cité scolaire de Roussillon sont augmentés de 1,024 M€ afin de pouvoir répondre à l'appel de fonds 2024 de la Région en charge des travaux. Le PPRC (Plan pluriannuel de rénovation-construction des collèges) est à la baisse de 12,96 M€ et le PPMA (Plan pluriannuel de maintenance) en baisse de 1,77 M€ en fonction de l'évolution des opérations.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	3 053 880 €
	RECETTES
	994 774 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 13 621 175 €
	RECETTES
	-

## JEUNESSE ET SPORTS

**Au titre de la politique jeunesse et sports, les crédits complémentaires sollicités en fonctionnement doivent permettre de financer des dépenses relatives au sport de haut niveau et notamment l'aide allouée aux athlètes isérois sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques** (25 000 €) ainsi que le soutien aux clubs de haut niveau amateurs dans le cadre du COSI (Contrat objectifs sport Isère) pour cette saison 2024-2025 (375 000 €).

Par ailleurs, il est proposé de redéployer depuis la politique jeunesse, un crédit de 161 000 € destiné aux financements des Missions d'intérêt général des clubs professionnels au profit des associations sportives amateurs qui renforcent leurs interventions sur les champs de compétences du Département au travers du nouveau COSI.

Enfin, plusieurs recettes sont à percevoir : participation de la Caf de l'Isère au titre du partenariat Tattoo Isère pour 105 000 €, ainsi que, au titre du pacte local des solidarités, un crédit de 100 000 € dans le cadre de la jeunesse « internat pourquoi pas ».

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	400 000 €
	RECETTES
	256 351 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-

## CULTURE ET CITOYENNETÉ

« La culture pour tous et partout » demeure un axe important de la politique départementale. Les établissements culturels du Département mènent leurs activités en maîtrisant au mieux les moyens alloués pour l'année et sont en capacité, sur la fin de l'exercice budgétaire, de restituer 50 000 €.

**Simultanément les acteurs culturels du territoire font face à des besoins accrus (169 000 €)** pour, dans le souci d'une diversification des publics, poursuivre, voire renouveler leurs projets et ce y compris dans un contexte de hausse généralisée des coûts. **Enfin, le montant des prestations engagées sur les bâtiments culturels est ajusté en fonction de l'avancement des chantiers (- 165 250 €).** L'ensemble de ces ajustements conduit à restituer une somme globale de 46 250 €.

Parallèlement, des recettes diverses (locations d'exposition, subventions) sont enregistrées en cette fin d'année pour un montant supplémentaire de 132 000 €.

**En investissement, les différentes opérations de travaux en cours nécessitent des ajustements de crédits de paiement (- 2 582 233 €).** Plusieurs chantiers de restauration ont été décalés et reprogrammés pour les mois à venir, permettant également de restituer 132 700 €. Enfin, pour le plan patrimoine et les aides à l'éducation artistique et culturelle, dont l'impact est fort sur le territoire, plusieurs dossiers de subvention instruits nécessitent un montant supplémentaire de crédits de 922 557 €.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	- 46 250 €
	RECETTES
	132 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 1 792 376,80 €
	RECETTES
	-

## COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le Département mène une politique de coopération internationale active. **L'année 2024 a marqué le renouvellement des conventions** avec le Département de Kédougou (Sénégal) et la Préfecture du Guégharkunik (Arménie) ainsi que du plan de gestion de la Réserve naturelle du Boundou (Sénégal). Ces trois coopérations décentralisées se poursuivent dans une confiance mutuelle réaffirmée et avec des ambitions de projets nouveaux et structurants.

En fonctionnement, la récupération d'une subvention non utilisée pour un objet devenu caduc permet de proposer la réaffectation d'un crédit au bénéfice de deux projets concernant des postes de santé (l'un en Arménie, le second au Sénégal dans le département de Kédougou) menés actuellement par une association engagée de longue date aux côtés du Département.

En investissement, dans le cadre du copilotage du projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable du Département de Kédougou au Sénégal, 144 000 € de crédits travaux sont restitués puisque seules les études environnementales ont pu faire l'objet d'une attribution de subvention cette année.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	47 182 €
	RECETTES
	44 182 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 144 000 €
	RECETTES
	-

## SÉCURITÉ

En plus de la contribution départementale de 60,78 M€ au Service départemental d'incendie et de secours de l'Isère (SDIS38), **le Département s'est engagé en 2024 auprès du SDIS pour le soutenir dans la mise en œuvre de son Plan pluriannuel d'investissement, avec le vote d'une autorisation de programme de 20 M€ sur la période 2024-2027.** Dans ce cadre, 693 750 € de crédits de paiement complémentaires sont inscrits en décision modificative afin d'ajuster la prévision budgétaire à l'estimation de réalisation des opérations.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	-
RECETTES	
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	693 750 €
	RECETTES
	-

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**En fonctionnement, les principaux ajustements de dépenses de la politique administration générale concernent :**

- les actions de communication (160 K€) et notamment la poursuite de la campagne de sensibilisation pour la sécurité des agents des routes (viabilité hivernale) et la retransmission de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques dans le parc du Domaine de Vizille dans le cadre de Relais Isère Terre de Jeux,
- le nouveau Plan de mobilité (PDM), mis en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre 2023, qui soutient un nombre important d'agents dans leurs dépenses, tant sur les abonnements transports collectifs que sur les autres mobilités durables et qui nécessite 150 000 € supplémentaires,
- un retard important dans le remplacement des anciens copieurs génère une économie sur les frais de location et permet de restituer 324 355 €.

**En investissement, près de 300 K€ peuvent être restitués :**

- l'optimisation du parc informatique existant permet de diminuer de 269 K€ les crédits initialement prévus pour l'achat de nouveaux matériels informatiques,
- dans le cadre du PDM, les crédits de participation à l'achat de vélos électriques sont ajustés à hauteur des demandes de financement (- 30 K€).

**Concernant les recettes :**

- en fonctionnement, sont inscrits 14 500 € de recettes liées à l'activité du parc auto et 70 000 € de participation d'Isère Attractivité aux frais de mise en œuvre du village des Isérois à la foire d'automne de Grenoble,
- en investissement, est prévue une participation de l'État (17 736 €) pour l'acquisition d'un véhicule pour la Médiathèque départementale de l'Isère à Saint-Martin-d'Hères.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	220 645 €
	RECETTES
	84 500 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 298 956 €
	RECETTES
	17 736 €



2024

# RAPPORT DÉCISION MODIFICATIVE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Hôtel du Département  
7, rue Fantin-Latour - CS 41096  
38022 Grenoble Cedex 1  
Tél. 04 76 00 38 38

[WWW.ISERE.FR](http://WWW.ISERE.FR)

